La politique de la bourgeoisie

La présence en France de l'immigration a permis de soutenir la période d'expansion de l'économie capitaliste des années soixante en palliant l'insuffisance de main d'œuvre française et en permettant au patronat de retirer des avantages très importants de son exploitation. Ces avantages sont de trois ordres.

Des avantages sociaux: L'Etat réalise de substantielles économies en récupérant toute une partie des allocations familiales non versées aux travailleurs immigrés pour financer certains investissements comme les foyers de travailleurs immigrés. Il s'épargne de plus la formation de toute une couche de travailleurs directement exploitables.

b) Des avantages économiques : en pratiquant une politique de bas salaire, de déclassement professionel et en économisant sur les investissements industriels par le maintien en service de vieilles machines auxquelles sont prioritairemen affectés les travailleurs immigrés.

Pompidou espère ainsi contrôler et maîtriser le volant de chômage, créer une « certaine détente sur le marché du travail et résister à la pression sociale » (Pompidou).

Ce tournant amorcé en 1972 est confirmé en 1974. Le gouvernement Giscard va tenter de mener à la fois une politique d'assimilation (en créant un secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés et l'entretenant avec des propos démagogiques sur l'intégration et les droits de l'immigration) et de répression, en arrêtant l'immigration, et en organisant la chasse à l'immigration clandestine et aux immigrés sans papiers.

En avril 1977, le décret Stoléru tente d'organiser le refoulement des immigrés par un dispositif d'aide au retour. Le fameux million ainsi encourage les immigras au chômage, bénéficiaires des allocations publiques ou du régime des ASSEDIC à rentrer dans leur pays.

L'échec de ce projet, 3601 immigrés auraient accepté, a entraîné une nouvelle série de mesures dites mesures Stoléru; contre les immigrés applicables en octobre 1977

- suspension de l'immigration familiale pour au moins trois ans.

- extension de l'aide au retour à tous les travailleurs immigrés résidant en France depuis au moins cinq ans. - arrêt définitif de toute délivrance de la carte de travail et de séjour.

Ces mesures sont corollaires du plan Barre, en ce qu'elles sont une attaque contre une partie de la classe ouvrière, et parce qu'elles portent atteintes à la qualification des travailleurs français. Cette politique est liée à

CHATEAU-ARNOUX: 5 NORD-AFRICAINS BLESSÉS PAR "VIOLENCES À

c) Des avantages d'ordre politique :

Par la division de la classe ouvrière entre nationaux et étrangers. En France, au cours des journées 1963-1965, période d'expansion économique, la bourgeoisie française a favorisé l'immigration (légale ou clandestine) qui permettait d'accroître le taux d'exploitation de la classe ouvrière. (1) Mais l'entrée dans la crise a amené la bourgeoisie à adapter sa politique d'immigration qui n'a fait que se renforcer au fur et à mesure de l'évolution de la crise et de la manière dont le patronat est touché par celle-ci.

En 1972, les premières mesures de contrôles sont mises en place. La cirulaire Fontanet-Marcellin vise à réduire l'arrivée des travailleurs immigrés, à renforcer le contrôle de l'Etat sur l'immigration. Le gouvernement

ladite promotion du travail manuel, le départ des travailleurs immigrés pourrait par exemple, obliger les travailleurs français professionnels au chômage à accepter des postes sous peine d'être rayé de la liste d'attente

Cette politique est aussi, liée à la tentative de réaliser la restructuration de l'industrie sur le dos d'une couche particulière de travailleurs, en jouant de la division. Ces mesures sont l'aboutissement d'une politique qui soumet les droits des travailleurs immigrés aux intérêts du patronat français et qui contrôle les immigrés en fonction des besoins de l'économie capitaliste. Ces mesures visent à faire payer la solution de la crise à l'ensemble des travailleurs et plu particulièrement aux immigrés. Ainsi la récente conférence du patronat francais demande le renvoi d'un million de travailleurs immigrés dans les prochaînes huit années.

A cela s'ajoute la répression politique. Le gouvernement tend à expulser les travailleurs immigrés qui luttent et militent en France au moyen du décret de 1939, qui soumet toutes les organisation étrangères au ministère de l'Intérieur, qui permet la dissolution, qui vise à interdire toute activité politique aux étrangers.

Le PC et le PS, en s'engageant à contrôler l'immigration en fonction des besoins de l'économie sobordonnent les inérêts des travailleurs immigrés àceux du patronat, acceptent le maintien de la surexploitation des travailleurs immigrés.

Les conditions de vie et de travail

Les immigrés qui viennent en France, sont coupés de leur culture, de leur langue, de leurs coutumes et le plus souvent séparés de leur famille. L'impossibilité d'apprendre à écrire et à lire dans leur langue ne permet pas l'affirmation de leur identité culturelle et la reconnaissance de celle-ci. Les programmes et les possibilités d'alphabétisation limités (réduite encore aujourd'hui) ne leur permet pas de s'insérer dans la vie sociale française, d'en connaître les lois, de disposer de tous les moyens pour mener le combat contre l'exploitation du patronat, les mesures arbitraires et illégales.

Les discriminations dont sont victimes les immigrés s'expriment aussi au travail. A travail égal leur salaire est moins élevé que celui des travailleurs français. La commission d'emploi du VI Plan estime entre 10 et 20 % la différence de rémunération entre travailleurs nationaux et français pour un même emploi et à qualifi-

Les travailleurs immigrés remplissent les emplois les moins qualifiés. La majeure partie des immigrés arrive en France avec une qualification tout à fait restreinte. Deux tiers des immigrés sont sans qualification contre un tiers de l'ensemble des salariés en France.

Le patronat, en se dispensant de faire face aux dépenses de formation, au travers de la main-d'œuvre immigrée, s'assure des profits considérables.

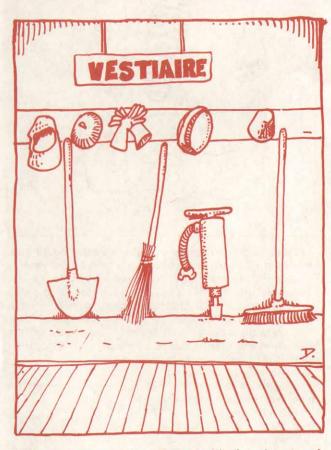
De par les postes qu'ils occupent dans la produc-



tion, à commencer par les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité déplorables, il n'est pas surprenant qu'ils soient les plus touchés par les accidents de travail. Le taux d'accident de travail des immigrés est huit fois plus élevé que celui des français. Si les immigrés réprésentent 7 % de la population en France, ils constituent 26 % des smicards, 22 % des accidents enregistrés à la caisse nationale d'Assistance maladie, 18 % de la population en prison.

L'insécurité est pour l'étranger une donnée permanente de sa vie quotidienne. Les contrôles d'identité, dans le métro notamment, sont effectués ouvertement de façon raciste. Loin de s'opposer au racisme de la police, le gouvernement l'encourage.

Le nombre d'attentats racistes et anti-immigrés ont augmenté ces dernieres années. 70 algériens et 5 militants palestiniens ont été assassinés depuis 1973. Les incendies criminels contre les foyers ou hôtels habités par des immigrés ont causé plusieurs dizaines de morts. Les auteurs de ces crimes ne sont pas recherchés par la police ils peuvent donc agir en toute impunité. De plus les expulsions des immigrés se sont multipliées et sont renforcés par les nouvelles mesures Stoleru (10 000 environ depuis juin 1977). A cela s'ajoute la prison illégale d'Arenc à Marseille où des immigrés sont détenus en attendant d'être expulsés. Aujourd'hui le gouvernement, par une circulaire illégale de décembre 1977, vient de légaliser pour une période de sept jours la détention des immigrés en voie d'expulsion.



La situation des travailleurs immigrés exige une réponse de l'ensemble de la classe ouvrière en France. Cette réponse exige l'unité de tous les travailleurs, qui passe par la lutte pour l'égalité des droits sociaux, économiques et politiques entre tous les travailleurs.

Depuis plusieurs années les travailleurs immigrés se battent pour leurs revendications dans les entreprises comme à Renault et Chausson; dans les foyers comme à la Sonacotra ; dans les facultés, comme à Paris VIIIe